Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 27/12/2024
ID : 078-217802172-20241226-DEC24_096-AI

épône
MA VILLE, MA VIE.

2024/
Commune d'Epône - Décision N° 24/096
3.5 Domaine et Patrimoine

République Française
Liberté Égalité Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 24-096

RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION DE TERRAIN

Prise en application de la délibération n°23-051 du Conseil Municipal de la commune d'Epône du 28 août 2023, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire d'Epône,

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-23, L.2223-14 et 15- R.2223-5 du CGCT ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal d'Epône portant création des concessions funéraires et fixation des tarifs correspondants.

Considérant la demande de renouvellement de la concession présentée par :

[redacted]

Considérant que ladite personne remplit les conditions pour pouvoir obtenir le renouvellement d'une concession familiale emplacement n° 1222 et n°1021 du registre au nom du mandant originel.

DECIDE

Article 1 : D'accorder le renouvellement dans le cimetière communal d'Epône au nom du concessionnaire originel d'une concession à caractère familial pour une durée de 30 ans à compter du 25/08/2024 jusqu'au 24/08/2054 pour la somme de 389 euros(trois cent quatre-vingt neufs euros) et de signer le contrat y afférent.

Article 2 : De dire que le règlement sera affecté au compte 70311.

Article 3 : **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 4 : **De dire** qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Au concessionnaire,
- Au service de la commune, régisseur de recettes et archives,
- A Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Pour exécution ou information chacun en ce qui les concerne.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Affiché/Publié le 27 DEC. 2024
Et Notifié le 27 DEC. 2024

Ivica JOVIC
Maire d'Epône

MAIRIE D'EPONE N° 18 (Yvelines)

Fait à Epône, le 26 décembre 2024

Ivica JOVIC
Maire d'Epône

MAIRIE D'EPONE (Yvelines)

HÔTEL DE VILLE
90, avenue du professeur Émile Sergent, 78680 Epône
Tél. 01 30 95 05 05
epone.fr